

DA 354 – 24.05

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 1'300'000.00 POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES LIBELLULES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'école des Libellules a été construite en 1969 (première étape), puis agrandie en 1996.

Elle est composée de cinq bâtiments : deux d'entre eux accueillent les classes du cycle élémentaire, deux regroupent les classes du cycle moyen, un quatrième comprend une salle polyvalente et une buvette avec cuisine qui sert aujourd'hui de réfectoire.



ÉTAT ACTUEL DES BÂTIMENTS

L'ensemble de l'école n'a pas fait l'objet de rénovation importante depuis sa construction, ce qui explique nombre de défauts et de détériorations :

- L'indice de consommation de chaleur (IDC) de 466 mJ/m².an est mauvais et ne répond ni aux normes en vigueur, ni aux objectifs du plan climat cantonal, d'où la nécessité d'une rénovation énergétique.
- Des problèmes d'alimentation en eau péjorent l'utilisation des locaux sanitaires, dont les installations présentent d'importantes traces de corrosion : la réfection complète des installations sanitaires doit être prévue à court terme.
- Les toitures sont d'origine : leur rénovation s'avère nécessaire, ainsi qu'un assainissement thermique global. Une attention particulière sera portée sur la double volonté d'installations photovoltaïques, ainsi que de végétalisation.

- Les installations de ventilation sont énergivores et les sous-stations d'origine, partiellement isolées, présentent des traces de corrosion ; leur remplacement doit être prévu à moyen terme. En l'espèce, il est opportun de repenser le concept de ventilation des classes.
- Enfin, il est nécessaire de résoudre des problèmes d'infiltrations ponctuelles.

BESOINS DES UTILISATEURS

Département de l'instruction publique (DIP)

Selon les statistiques du Service de recherche en éducation (SRED) – trois salles, actuellement utilisées, respectivement par le GIAP comme salle parascolaire, et par le DIP comme salle des maîtres et salle de soutien scolaire – devront être réaffectées en salles de classe ordinaires conséquemment à la construction de logements dans les environs immédiats.

Dans le cadre de cette étude, nous nous laissons également la possibilité de compléter le programme des locaux scolaires avec un effectif de classes d'intégration (CLI), afin d'anticiper un besoin croissant en la matière.

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

La buvette, qui sert aujourd'hui de réfectoire, est localisée au sous-sol et ne bénéficie pas de lumière naturelle ; elle s'avère inadaptée et exiguë pour satisfaire les besoins en restaurant scolaire de l'établissement, et ce même avec deux services de repas.

La possibilité d'un agrandissement au niveau du préau couvert devra être étudiée.

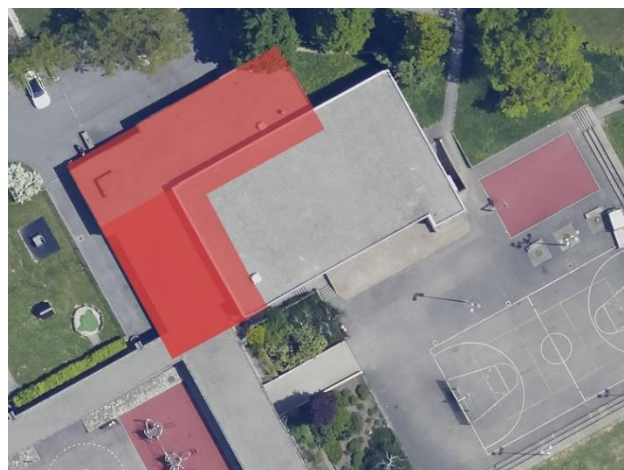
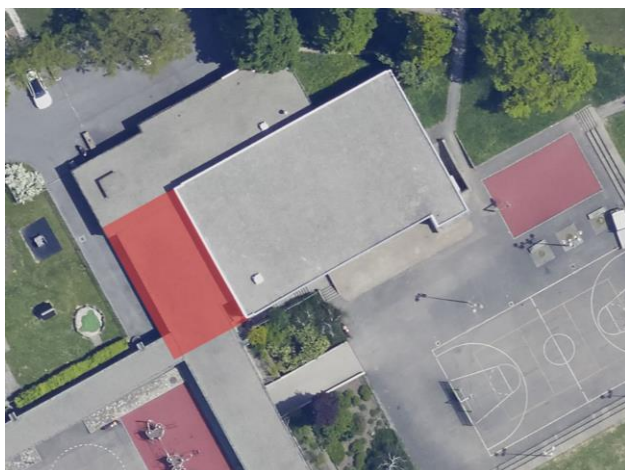
À l'instar du DIP, qui doit faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, le GIAP a besoin d'augmenter sa capacité d'accueil en raison du nombre croissant d'enfants inscrits.


Outre des surfaces supplémentaires, les locaux actuels du GIAP, situés au sous-sol, nécessitent une rénovation, notamment des revêtements (présence de moquettes, peintures vétustes). Pour ce faire, plusieurs options sont envisageables à ce stade : agrandissement, déplacement dans le site, relocalisation d'autres activités, etc.

Il est à signaler que d'autres activités sont abritées sur site, telles que la Clinique dentaire, la Source bleue, l'appartement du concierge et le Club informatique.

EXTENSION

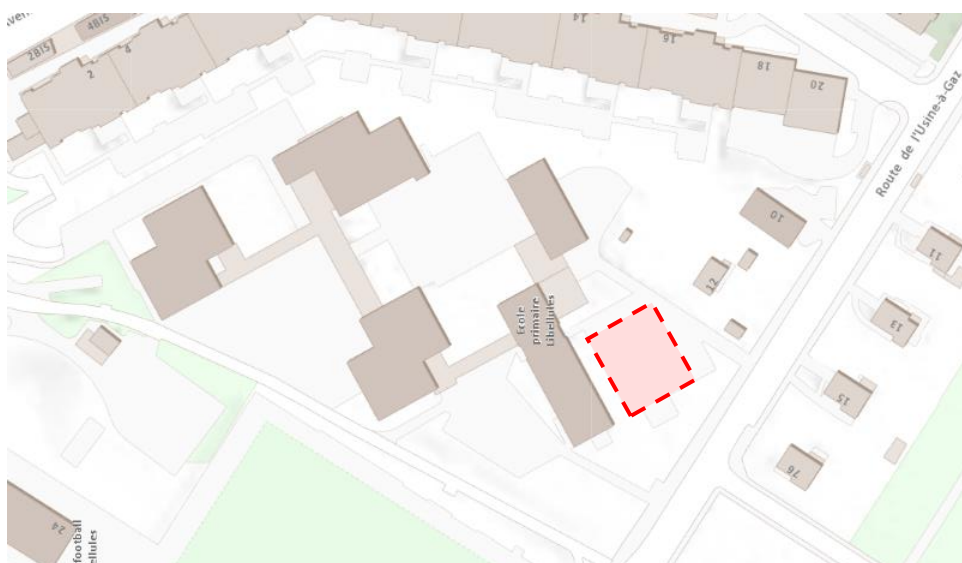
Afin de répondre aux besoins parascolaires avérés et futurs et à la location de la buvette, nous préconisons la réalisation d'un agrandissement du réfectoire au niveau du rez-de-chaussée de la salle de gymnastique et la réalisation d'un agrandissement à l'étage, afin de répondre aux besoins en lien avec la densification du quartier.



 Périmètre d'extension envisagé

BÂTIMENT PROVISOIRE

En prévision des travaux de rénovation et d'extension de l'école des Libellules, un bâtiment provisoire sera installé à proximité de l'établissement scolaire, afin que tous les élèves fréquentant les locaux actuels puissent être accueillis sur le même site durant toute la durée du chantier.



 Zone d'implantation du bâtiment provisoire

PLANIFICATION INTENTIONNELLE

L'objectif est de commencer les travaux au premier trimestre 2026.

Mai 2024	:	Présentation de la DA d'étude
Janvier 2025	:	Lancement de la procédure de concours d'architecture
Septembre 2025	:	Choix du projet lauréat et début de la phase d'autorisation de construire
Avril 2026	:	Dépôt de la DA de réalisation
Juillet 2026	:	Début des travaux

BUDGET D'ÉTUDE

Mandats d'architecte et d'ingénieurs (civil, CVSE, sécurité)	CHF	800'000.00
Organisation de la procédure de concours d'architecture (SIA 142)	CHF	350'000.00
Expertise et sondages	CHF	40'000.00
Taxe, émoluments	CHF	5'000.00
Total HT	CHF	1'195'000.00
TVA 8,1%	CHF	96'795.00
TOTAL TTC	CHF	1'291'795.00

Arrondi à CHF 1'300'000.00

Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements ordinaires du PA	CHF 43'333.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	CHF 28'600.00
TOTAL		CHF 71'933.00

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI 2024)

Désignation	Montant du crédit	2023	2024	2025	2026
École des Libellules - Rénovation - Étude	450'000.00	100'000.00	150'000.00	100'000.00	100'000.00

L'estimation initiale du projet correspondait à une rénovation énergétique du complexe scolaire existant.

Comme exposé dans la présente délibération, l'analyse plus fine du projet et la prise en compte des besoins des utilisateurs ont conduit à revoir la nature même du projet, l'option d'un agrandissement en sus d'une rénovation lourde, se révélant la seule réponse valable pour faire face, d'une part, au manque de places et, d'autre part, aux enjeux énergétiques. Ce travail d'analyse, ainsi que l'attente d'une étude statique, ont généré un retard dans la planification.

L'estimation du crédit d'étude de ce projet est donc supérieure au montant inscrit dans le plan pluriannuel des investissements (PPI) pour 2024.

Sur la base des données financières mises à jour, la nouvelle planification est la suivante :

Désignation	Montant du crédit	2024	2025	2026
École des Libellules - Rénovation - Étude	1'300'000.00	150'000.00	575'000.00	575'000.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 13 mai 2024

DA 354 – 24.05

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 1'300'000.00 POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES LIBELLULES

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé de motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du ... ;

sur proposition du conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'300'000.00 destiné à l'étude pour la rénovation et l'extension de l'École des Libellules ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
- 4 en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

